

**NOTE + PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 mai 2024**

Date de convocation :

3 Mai 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

N°DCM20240504

**OBJET :
SUBVENTION AUX
ASSOCIATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, 14 mai à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, Mme Denise CHARLOIS, Mme Chantal MICHEL, M. Laurent BERTIN, M. Cyrille GRUAT-CHERRIOT, Mme Malika DHOTEL, Mme Cécile LOPEZ

Excusée : Mme Laëticia FRENOY

Absents : M. Xavier FEVRE, Mme Sonia PASQUIER, Mme Sandrine PROTAT DIFRANCE, M. Harold BRISSY

Pouvoirs : Mme Laëticia FRENOY à Mme Marie BRUN

Secrétaire de séance : Mme Malika DHOTEL

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2023,
- Vu la commission finances du 27 avril 2024,
- Considérant l'intérêt de soutenir le tissu associatif local,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les subventions aux associations selon le détail ci-dessous,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent,

DIT que les crédits sont inscrits au Chapitre 65 du budget principal de la commune

Associations	Subv. Annuelle	Subv. Except.	VOTE
Ambiance Fitness	500,00€		11 voix pour
Les amis de nos églises	150,00€		11 voix pour
Association Poker Team 510	150,00€	850,00€	10 voix pour, 1 abstention
Les copains de l'épuisette	200,00€	500,00€	11 Voix pour

COMMUNE DE SAINT JUST-SAUVAGE

Ecole Maternelle	1080,00€	1259,90€	11 Voix pour
Les enchantés	500,00€		9 Voix pour, 2 abstentions
FC MORGENDOIS	1800,00€		11 Voix pour
F.N.A.C.A.	100,00€		11 Voix pour
Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Anglure	200,00€		11 Voix pour
(Wado) Karaté Champenois, section Krav Maga	200,00€	700,00€	11 Voix pour
Mondement 1914	100,00€		11 Voix pour
MX St Just Sauvage (ex MCCA)	1000,00€	1000,00€	11 Voix pour
Nature et Noues	1600,00€		9 Voix pour, 2 abstentions
Pétanque Loisirs Saint Just Sauvage	150,00€	400,00€	6 Voix pour, 3 contre, 2 abstentions
Prévention Routière	100,00€		11 Voix pour
Racing Club de St-André	150,00€		10 Voix pour, 1 abstention
Régat des Papilles de la Marne	800,00€		9 Voix pour, 2 abstentions
Sté de Chasse de Sauvage "La Fraternelle des chasseurs"	100,00€		11 Voix pour
Sté de Chasse de Saint Just	100,00€		11 voix pour
TOTAL	11910.00€	7209.90€	

Associations	Subv. Annuelle	Subv. Except.	VOTE
FAMILLES RURALES ANGLURE	0,00€		11 Voix pour
APF France HANDICAP Délégation de la Marne	0,00€		11 Voix pour
AFSEP (sclérose en plaque)	0,00€		11 Voix pour

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

Fait à Saint Just-Sauvage, le 14 mai 2024
 Le Maire,
 Bruno MARTIN

La secrétaire,
 Malika DHOTEL



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.